

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1330001: usines de cigarettes et entreprises mixtes

En vigueur au 01/04/2013 (Dernière actualisation de la page 01/04/2013)

La liaison des salaires et indemnités de sécurité d'existence a lieu quatre fois par an, au début de chaque trimestre civil et ce, à partir de la première période de paie de ce trimestre.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h30

#### 1.1. Age: Majeurs

Catégorie	
I	14.7260
II	14.7895
III	15.0530
IV	15.4355
V	15.5895
VI	15.7530
VII	15.9480

#### 1.2. Age: Mineurs

90% pour les trois premiers mois, à partir de plus de trois mois 100%

#### 1.3. Age: Stagiaires

A partir du 1er janvier 1991, le salaire horaire est fixé à 100%.